

MISE AU POINT – Genève, le 26 janvier 2007 concernant le cas de Mme T., ex-employée du Département de l'économie et de la santé (votre article du 26 janvier 2007)

Nous n'avons pas réagi jusqu'à présent au sujet de cette affaire, car nous pensions qu'il s'agissait d'une question purement interne au Département de l'économie et de la santé, même si nos noms ont été mentionnés à titre annexe. Cependant, la couverture médiatique qu'il lui est donnée à la suite de la décision du Tribunal fédéral et les allégations concernant les motifs du licenciement de Mme T., qui nous mettent en cause de façon erronée, appellent la présente mise au point.

Le courriel sur lequel le Département de l'économie et de la santé indique s'être basé pour prendre sa décision de se séparer de sa collaboratrice est un document public (car selon la loi suédoise, toute correspondance envoyée à un professeur à son adresse professionnelle est considérée publique). Il faisait partie d'un lot de courriels de Rylander qu'un journaliste suédois, qui écrit sur l'affaire Rylander, avait envoyé à l'un de nous (Pascal Diethelm), en lui demandant de les examiner et de lui faire des commentaires sur leur signification éventuelle dans le cadre de son investigation. Un de ces courriels émanait de Mme T., dans lequel, entre autres, elle nous traitait de "tordus." Nous n'avons jamais accordé d'importance à ce mot, certes quelque peu insultant : nous respectons le droit de Mme T. de penser ce qu'elle veut de nous, et de l'exprimer dans une correspondance qu'elle pouvait en toute bonne foi croire privée. L'un de nous (Jean-Charles Rielle, médecin-responsable du CIPRET-Genève) a simplement fait valoir, confidentiellement, auprès de la DGS qu'il était imprudent de confier le projet "fumée passive" à une ancienne collaboratrice du professeur Rylander, collaboratrice qui, de toute apparence, conservait d'étroites relations avec lui - c'était son devoir de partager avec la DGS une telle information. Cependant, et contrairement à ce qui est suggéré par la presse, nous n'avons jamais à aucun moment désiré ni réclamé sa mise à pied – cela aurait été inconsideré de notre part.

Nous n'avons connaissance de la motivation de ce licenciement que par le compte rendu qu'en a donné la presse locale et il ne nous appartient pas de la commenter. Par contre, nous ne souhaitons pas que cette affaire soit utilisée comme prétexte pour nous cibler personnellement et, à travers nous, pour affaiblir la cause de défense de la santé publique et décrédibiliser notre combat contre l'influence tentaculaire de l'industrie du tabac dans de multiples rouages de la société.

Pascal A. Diethelm
Président, OxyRomandie
079 507 98 02
diethelm@oxyromandie.ch

Dr Jean-Charles Rielle
Médecin responsable du CIPRET-Genève
078 892 35 61
jrielle@iprolink.ch